

Coordonnées – Contacts : Mairie de Lanneplaà 64 300 LANNEPLAA Tél. : 05.59.65.83.58

Fax: 05.59.67.16.66

<u>syndicat-de-grechez@orange.fr</u> <u>www.syndicat-grechez.fr</u>

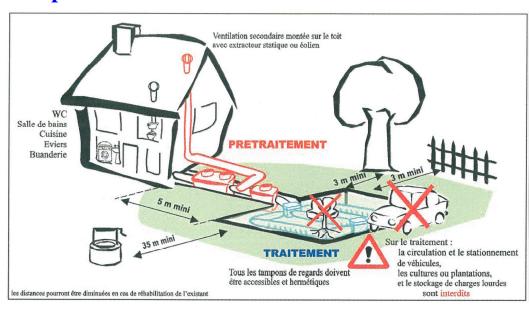
Le rôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif):

- Conseiller et orienter le public (élus, particuliers, entreprises,...) en matière d'assainissement non collectif.
- Contrôler les projets et les réalisations des filières pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Contrôler périodiquement le fonctionnement et l'entretien des installations pour la meilleure efficacité.

Références réglementaires et normes :

- arrêté du 07 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques.
- > prescriptions locales (par ex. arrêté préfectoral).
- > DTU 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif »

Exemple d'implantation:



Les impératifs à respecter :

Des distances minimales :

- > 3 m des limites de parcelle
- > 3 m des arbres (distance minimale conseillée)
- ➤ 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

Une distance repère :

Au-delà de 10 m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères

Le pré-traitement / la ventilation :

- > un minimum de 3 m³ pour une fosse toutes eaux
- > un espace de 5 m minimum entre le traitement et l'habitation
- > un accès maintenu pour assurer les visites et l'entretien
- une double ventilation: une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire avec un extracteur pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif PERMIS DE CONSTRUIRE

Date de la demande :	Numéro de permis de construire :
Numéro de certificat d'urbanisme :	
Demandeur: Nom: Prénom: Adresse actuelle: Code postal: Commune: Tél: Email:	Lieu d'implantation de la construction : Lieu-dit / Voie : Commune : Nom du lotissement : Code postal : Section cadastrale : N° de parcelle :
Propriétaire si différent du demandeur :	Installateur:
Nom: Prénom: Adresse actuelle: Code postal: Commune: Tél.:	Nom, Prénom :
Caractéristiques o	le la construction :
• Cette installation concerne :	
☐ Une construction neuve ☐ Une transformation ou un agrandissement de locaux	Réhabilitation Autres:
• Caractéristiques de l'habitation	
	re d'usagers :
• Caractéristiques du terrain :	
Superficie du terrain : m² Une étu Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement ☐ faible <5% ☐ moyenne entre	
Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :
Existe-t-il des puits, sources, cours d'eau, retenue, lacs, et d'assainissement (y compris sur terrains mitoyens)? Dans le cas de puits ou de source, quelle est l'utilisation or alimentation humaine alimentation anima	

seau de surface (fossé, caniveaux) stention (cuve, mare)				
Défir	nition de la	filière :		
Volume de la fosse : Ventilation prévue : Extracteur statique ou éolien : Est-il prévu un pré-filtre ? Est-il prévu un bac à graisse ? Concernant les eaux :	m³	non si c	oui, volume	I I
sortie de fosse équipé d'un	extracteur stat	ique ou éolien.		าร
tement : S'agit-il de : Tranchées d'épandage Nombre de tranchées : Lit d'épandage de Lit filtrant non drainé à flux ve	_	e d'épandage : surface : surface : surface :	m m² m² m²	
Lit filtrant drainé à flux horizon Filière agréée Type, appellation filière :	ntal			
cuation: S'agit-il de: Tranchées de dispersion: Nombre de tranchées:	Longueur totale			
romore de d'anellees.	Longueur totale	o a cpandage.	m	
	traitement: Le dispositif de pré-traitement des Volume de la fosse: Ventilation prévue: Extracteur statique ou éolien: Est-il prévu un pré-filtre? Est-il prévu un bac à graisse? Concernant les eaux: Autre prétraitement: Type Type Type Le projet doit comporter ob sortie de fosse équipé d'un Le rejet des eaux pluviales d'infiltration) est interdit. Tement: S'agit-il de: Tranchées d'épandage Nombre de tranchées: Lit d'épandage de Lit filtrant non drainé à flux vertical Tertre d'infiltration de Ces solutions sont à privile est suffisante et lorsque l' Lit filtrant drainé à flux vertical Lit filtrant drainé à flux vertical Type, appellation filière: N° Agrément: N° Agrément: S'agit-il de: S'agit-il de: S'agit-il de:	Définition de la *traitement: Le dispositif de pré-traitement des eaux usées: Volume de la fosse: Ventilation prévue: Extracteur statique ou éolien: Est-il prévu un pré-filtre? Est-il prévu un bac à graisse? Concernant les eaux: Autre prétraitement: Type: pel: Le projet doit comporter obligatoirement usortie de fosse équipé d'un extracteur statie de fosse équipé d'un extracteur statie. Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'd'infiltration) est interdit. tement: S'agit-il de: Tranchées d'épandage Nombre de tranchées: Lit d'épandage de Lit filtrant non drainé à flux vertical de Tertre d'infiltration de * Ces solutions sont à privilégier lorsque la est suffisante et lorsque l'aptitude du sol Lit filtrant drainé à flux vertical Lit filtrant drainé à flux vertical Filière agréée Type, appellation filière: N° Agrément: * Ces solutions sont à privilégier dans le ca et/ou de faible épaisseur, ou dans le cas cuation: S'agit-il de: S'agit-il de:	Définition de la filière: Définition de la filière:	Définition de la filière: Définition de la filière:

favorisé si cela est possible.

lans le cas d'une réhabilitation.
Indiquer la raison pour laquelle les solutions précédentes sont impossibles :
Indiquer la solution exceptionnelle proposée et son dimensionnement :
Rejet sur une parcelle tiers: Si le rejet s'effectue sur une parcelle tiers, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire et/ou du gestionnaire du lieu de rejet prévu.
Documents à joindre à la demande et à retourner au SPANC:
Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section) au 1/10 000.
Plan parcellaire au 1/2000.
 Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500 avec : ➤ La position de l'habitation ➤ La position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement et les distances par rapport aux habitations voisines, aux limites de propriétés ➤ L'emplacement des puits, sources, ruisseaux ➤ La pente du terrain
Le rapport d'étude de sol à la parcelle
Une copie de l'autorisation de déversement dans le cas de rejet superficiel en domaine privé
En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par la mairie selon l'avis technique du SPANC.
Engagement du demandeur :
le soussigném'engage :
- à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux règles de l'art et à la réglementation technique en vigueur et après avis favorable de la Mairie et suivant l'avis technique du SPANC,
- à informer le SPANC <u>dès le démarrage</u> des travaux en vue de la vérification technique <u>avant</u> <u>remblaiement</u> des ouvrages,
- à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.
A